L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 7 SEPTEMBRE.

FEUILLETON

LE TROMPETTE
DE
LA BÉRÉSINA.
PAR
PONSON DU TERRAIL.

III.

Il fait nuit, le ciel est noir, l'atmosphère glacée.

Des nuages amoncelés se dégagent de gros flocons de neige et le vent courbe la flamme rougeâtre des torches et des brasiers allumés sur la rive gauche de la Bérésina.

Ils sont tous là, les bataillons et les escadrons que nous avons vus, le mois auparavant, traverser la Bourgogne fertile et boire dans les fermes, au salut et à la gloire de la France!

Mais le canon des Russes a décimé leur nombre et le froid, mortel ennemi, a complété l'œuvre de destruction.

Derrière eux le Kremlin en flammes, devant eux, dans un horizon si lointain qu'il est devenu presque un rêve, le sol nourricier de la patrie, la France qui rappelle ses enfants et leur réserve ces maternelles caresses que seuls ont méritées les vainqueurs du monde, trahis par l'adversité.

Entre le Kremlin et la France, les flots charriant les glaçons de l'impitoyable Bérésina.

Mornes et fiers, stoïques dans leur désespoir, héroïques en présence de la fortune ennemie, ils sont groupés autour de ce César moderne que le malheur vient de faire plus grand que les pyramides qu'il fouta jadis.

Voici la division de Davoust et celle du maréchal Oudinot, et les Polonais de Poniatowski, et les intrépides pontonniers du général Eblé. Ces derniers, le corps dans l'eau jusqu'aux aisselles, jettent les fondements d'un pont de chevalets. L'eau se glace autour de leur corps, qu'importe! Ne travaillent-ils pas sous les yeux de César! car il est là, sur la rive, tantôt à cheval, tantôt à pied, enveloppé dans sa redingote grise, garnie de fourrures, sa lorgnette à la main, comme l'ont représenté depuis ces soldats de l'histoire qu'on appelle les peintres et les poëtes.

Au nord, fument les ruines du village de Studianka, au sud, c'est à dire de l'autre côté de la rivière, quelques feux viennent de s'allumer dans la nuit.

Ce sont peut être les Russes de l'amiral Tchakoff ou du maréchal Wittgenstein qui veulent couper la retraite à l'armée française.

Les pontonniers travaillent toujours, et ce noble vieillard, qu'on appelle le général Eblé, est entré dans l'eau comme eux, pour les réchauffer de sa vertu.

Calme et songeur, Napoléon suit des yeux ces travaux gigantesques, qui, s'ils sont achevés en quelques heures, doivent sauver l'armée française. Tout à coup il tressaille, s'arrête et interpelle brusquement les officiers qui l'entourent:

—Quel est cet homme?

Et du doigt il désigne parmi les pontonniers qui travaillent avec le plus d'ardeur, un soldat qui porte l'uniforme des chasseurs à cheval.

—Cet homme n'est pas un pontonnier, c'est un trompette, dit-il.

—Oui, Sire, répond un colonel, c'est un de nos chasseurs, il est dans l'eau depuis ce matin, après s'être battu hier toute la journée, et comme il est excellent nageur, il a rendu de très grands services.

—Son nom? demanda l'Empereur.

—Anselme. C'est un soldat de la dernière levée. Il est arrivé conscrit à Moscou, et on l'a mis dans la musique.

—Appelez cet homme, ordonna l'Empereur.

Deux minutes après, le chasseur devenu pontonnier, se présente à l'Empereur.

—Tu es bon nageur?

—Oui, Sire.

—Franchirais-tu la Bérésina?

—Je le crois, Sire.

L'Empereur, quand il se dirigeait sur Moscou, a laissé en arrière un de ses corps d'armée, la division du général Corbineau.

Cette division doit être sur la rive droite de la Bérésina.

Toute la soirée on a entendu le canon des Russes et on a vu s'allumer leurs feux de bivouac.

Si le général Corbineau peut arriver sur la rive droite avant le jour et protéger l'achèvement du pont, l'armée entière est sauvée.

L'Empereur a calculé tout cela! Mais comment prévenir Corbineau?

Il a envoyé dix officiers d'ordonnance: les uns n'ont pas reparu, les autres se sont noyés avec leurs chevaux et n'ont pu atteindre l'autre rive.

—Si tu parviens de l'autre côté, dit l'Empereur au trompette, car ce chasseur intrépide qui travaille avec les pontonniers n'est autre que le pauvre Galoubet qui, six mois auparavant, fut emmené tout en pleurs, par les gendarmes, de la ferme de Crissenon, si tu parviens sur l'autre rive, si tu es assez brave pour risquer vingt fois la mort, et assez heureux pour revenir me dire quelles sont les troupes qui campent là bas, derrière ces arbres, je te donne la croix et te fais officier.

Anselme le Galoubet, Anselme le trompette, fait le salut militaire et se jette à l'eau.

L'Empereur le suit des yeux, aussi longtemps que le nageur est dans le percle de la lumière décrit par les torches et projeté par les feux allumés à l'entour de Studianka.

Et derrière l'Empereur, un officier le suit aussi du regard et murmure à mi-voix.

—Vainement ai-je essayé de le faire tuer depuis six mois, mais je crois que le hasard va faire ma besogne.

Et, sur les lèvres minces et pâles de cet officier, glisse un mauvais sourire, et le lieutenant Marcelin, c'est bien lui, souhaite que l'intrépide nageur soit emporté par le courant ou écrasé entre deux glaçons.

Car Marcelin, le fils de l'ancien intendant de Bertrant, le lieutenant Marcelin qui aimait la Myonnette et que la Myonnette exécrait, a fait, lui aussi, la campagne de Russie, et il a été assez habile, en quittant la France, pour faire incorporer dans son escadron Anselme le Galoubet. Le ménétrier du village devenu trompette est toujours allé le premier à l'ennemi. Chaque fois, le cœur du haineux Marcelin a battu d'un odieux espoir, mais Anselme a passé au travers de la pluie de feu et est toujours revenu sain et sauf.

Anselme rougeait à la Myonnette, et le souvenir de sa promise a été son talisman.

Marcelin, lui aussi, a marché vingt fois à l'ennemi, et les balles l'ont épargné; mais tandis que ses camarades sont devenus capitaines, chefs d'escadron, colonels, pendant la campagne il est resté lieutenant: il sera lieutenant toute sa vie peut-être, et si vous voulez savoir pourquoi, quittons un moment l'Empereur et son état major et pénétrons dans le bivouac des chasseurs.

Le froid et l'ennemi ont décimé le bel escadron. Les uniformes sont en lambeaux; les chevaux exténués grattent le sol glacé de leurs sabots, pour découvrir un brin d'herbe.

On sait déjà parmi les chasseurs la mission que l'Empereur a donnée au trompette Anselme et chacun dit son opinion.

—Il arrivera de l'autre côté, dit un vieux capitaine qui a vu le trompette à l'œuvre.

—Ce n'est pas probable, répond un soldat, le fleuve est large, le courant rapide.

—C'est un rude nageur, dit un maréchal de logis.

—Est-ce qu'il est d'un port de mer? demande un autre officier.

—Non, c'est un Bourguignon, répond le maréchal des logis.

—Et les Bourguignons sont de rudes soldats, ajoute le vieux capitaine.

—Oh! pas tous, ricane un soldat.

Le capitaine sourit:

—Est-ce que le lieutenant Marcelin est Bourguignon? dit-il.

—Oui, mon capitaine.

—Et du même pays que le trompette Anselme? Eh bien! dit encore le capitaine en tortillant d'un air dédaigneux sa moustache grise, ce pays là est comme de certains arbres qui greffés qui portent à la fois des pommes à cidre et des poires bon chrétien.

—Et le lieutenant est un lâche, murmurèrent tout bas les soldats.

—Les jours de bataille, il est toujours en arrière de l'escadron, dit un brigadier.

—Moi, ajoute un chasseur, je l'ai vu s'abriter derrière un arbre à Krasnoé.

—Taisez vous, les enfants! dit le capitaine, et prenez patience. Je le ferai f...... en non activité si jamais nous revoyons la France.

Et tous ces hommes qui s'entretiennent de la lâcheté du lieutenant Marcelin sont tournés vers le feu de leur bivac et n'ont pas vu le hainneux officier, immobile, à dix pas, le nez dans son manteau, faisant des vœux pour l'anéantissement de l'armée française, de cette armée parmi laquelle il est généralement méprisé. Il y a longtemps déjà que le trompette Anselme s'est jeté dans le fleuve, et longtemps qu'il a disparu dans l'obscurité.

—Est-il mort? le courant l'a-t-il entraîné?

Une cruelle anxiété règne sur la rive gauche, et l'Empereur continue à se promener à grands pas, ne dissimulant pas tout à fait son impatience.

—Si Corbineau est sur l'autre rive, dit-il par fois en se tournant vers ses officiers, je réponds du dernier soldat de mon armée.

Tout à coup un son a traversé l'espace, dominant le travail des pontonniers et le bruit confus de l'armée tout entière qui attend son salut de l'achèvement de ce pont de chevalets.

C'est une note éclatante qui vient vivrer à l'oreille de Napoléon.

C'est Anselme qui a emporté sa trompette et qui, debout sans doute sur la rive opposée, annonce qu'il a franchi le fleuve.

Alors des hurrahs de joie et des applaudissements éclatent autour de l'Empereur.

Mais l'Empereur a toujours le front chargé de nuages.

L'Empereur se demande si les feux qui brillent à l'horizon sont ceux de Wittgenstein ou de l'armée russe, ou ceux de la division Corbineau.

La fanfare du chasseur s'est éteinte. Sans doute, aussitôt après avoir annoncé qu'il était vivant, marche-t-il à la découverte.

Une heure s'écoule, heure d'angoisse s'il en fut.

Mais la trompette ne fait [illegible] se [illegible] vent, et, chose bizarre, les notes [illegible] tentes qu'elle semblent partir du milieu du fleuve.

Anselme nage à l'envers. Il s'est établi un moment sur un glaçon comme un plongeur des mers boréales, et il annonce à l'Empereur que les feux aperçus dans le lointain sont ceux de l'armée russe.

Et cependant le front de Napoléon s'est déridé. La certitude du danger rassure le grand capitaine que l'incertitude rendait soucieux. Son génie avisera.

Un cri d'enthousiasme s'élève, et tous ceux qui bordent la rive gauche, pontonniers, fantassins, cavaliers, battent tout à coup des mains.

Anselme vient de reparaître en deçà de la ligne de lumière projetée par le bivac français, on l'a vu sur son glaçon, puis on l'a revu nageant et poussant quelque chose devant lui.

Ce quelque chose, c'est un homme qui nage pareillement.

C'est un soldat russe que l'intrépide trompette a surpris, sentinelle avancée, sur la rive droite, sur lequel il a rampé comme un reptile, devant qui il s'est dressé menaçant, son sabre à la main, et à qui, en un clin d'œil, il a arraché son fusil.

Tout cela a été si prompt que le malheureux cosaque a cru avoir affaire à un être surnaturel.

Anselme ne sait pas le russe, le cosaque ne sait pas le français, et cependant tous deux se sont compris.

—Si tu ne marches pas devant moi, a dit le trompette en couchant le cosaque en joue, je te tue!

Et le cosaque a marché: puis, toujours sous cette menace de mort, il est entré dans l'eau.

Anselme nage d'une main, de l'autre, il tient le fusil au-dessus de sa tête, pour se protéger la batterie. Au milieu du fleuve, il a rencontré un glaçon, il est monté dessus pour sonner à l'ennemi.

Maintenant, le voilà dans l'eau, de nouveau, poussant toujours son prisonnier devant lui.

Et dix minutes après, le cosaque et le trompette ont touché la berge et Napoléon dit au trompette:

—Lieutenant Anselme, je vous fais chevalier de ma Légion d'Honneur.

Le cosaque prisonnier sera fusillé s'il ne donne de longs et minutieux détails sur la position, le nombre et les forces de l'ennemi.

Le cosaque veut vivre, il parlera.

Interrogé par un interprète, il répond que le maréchal Wittgenstein, campé sur la rive droite, suppose que les feux allumés sur la rive gauche sont ceux d'une division isolée, et que le gros de l'armée française va tenter de passer la Bérésina au-dessous de Borisow, que dès l'aube il se portera sur ce point, et qu'enfin la division Corbineau campe à deux lieues plus loin, en remontant le fleuve.

—Corbineau, comme Wittgenstein, est persuadé sans doute que nous tâcherons de rétablir le pont de Borisow, pense l'Empereur.

Il faut que Corbineau soit prévenu. Quel messager autre que le trompette Anselme lui enverrait-on?

Le nouveau lieutenant est prêt à repartir.

Mais lorsque une fois encore il aura atteint l'autre rive, aura-t-il le temps d'arriver jusqu'aux retranchements du général Corbineau avant huit heures du matin?

Les pontonniers ont travaillé sans relâche, mais au point du jour le pont ne sera pas fini, Wittgenstein, s'il n'est occupé ailleurs, ouvrira le feu sur les travaux.

—Sire, dit Anselme, on dit que je suis le meilleur nageur de mon escadron, on se trompe, j'en connais un meilleur que moi.

—Qui donc? demanda Napoléon.

—Mon cheval, Sire.

—Peut-il porter deux hommes?

—Oui, Sire, j'en réponds.

Soudain un officier se précipite aux genoux de l'Empereur:

—Sire, dit-il, je supplie Votre Majesté de me permettre de suivre le lieutenant Anselme.

Un murmure d'étonnement s'élève autour de Napoléon, car, dans l'officier qui réclame cette mission périlleuse, on a reconnu le lieutenant Marcelin, le couard et le poltron.

—Sire, dit Marcelin, je suis las de mes camarades et on m'a calomnié. Votre Majesté me refusera-t-elle l'occasion de me réhabiliter?

—Allez! dit sèchement l'Empereur.

Anselme est déjà à cheval, et Napoléon écrit trois lignes au crayon sur une feuille de son carnet.

Le message est enfermé dans la sabretache du nouveau lieutenant.

Anselme a gardé sa trompette, Marcelin lui saute en croupe, et le cheval, qui porte deux hommes, entre bravement dans le fleuve.

A continuer.

DELEGUES
A LA
Convention Démocratique d'Etat.

LE 31 août 1865, à une réunion du Comité Démocratique Exécutif de l'Etat, les résolutions suivantes ont été adoptées:

RÉSOLU—Qu'il soit recommandé au peuple de la Louisiane que la base de représentation pour des délégués à la Convention Démocratique d'Etat, laquelle aura lieu LUNDI, 2 octobre 1865, soit d'un délégué sur d'un vote pour chaque deux cent cinquante votes et un vote pour chaque fraction excédant cent vingt cinq votes donnés à l'élection présidentielle de 1860; que le secrétaire fasse publier le tableau suivant qui montre le nombre de votes donnés à la dite élection et le nombre de votes auquel chaque Paroisse de l'Etat et chaque ward de la ville de la Nlle-Orléans auront droit sur la dite base.

ROBERT J. KER,
Président pro. tem.

D. CRONAN Jr., secrétaire.

Paroisses.	Vote de 1860	Nombre de délégués à la Convention de 1865.
Ascension	779	3
Assomption	1022	4
Avoyelles	1047	4
Bienville	1119	4
Bossier	797	3
Caddo	1238	5
Calcasieu	420	2
Caldwell	512	2
Carroll	9?6	4
Catahoula	1130	5
Claiborne	1730	7
Concordia	352	1
De Soto	1081	4
Est Baton Rouge	1?96	5
Est Feliciana	765	3
Franklin	6?2	2
Iberville	885	3
Jackson	9??	4
Jefferson	15??	6
Lafayette	??1	2
Lafourche	1047	4
Livingston	7?1	3
Madison	5?9	2
Morehouse	775	3
Natchitoches	1?91	8
Orléans	10,858	47
Ouachita	890	3
Plaquemines	448	2
Pointe Coupée	?90	3
Rapides	1754	7
Sabine	862	3
St Bernard	281	1
St Charles	183	1
Ste. Hélène	6?1	3
St. Jacques	580	2
St. Jean Baptiste	332	2
St. Landry	1866	7
Ste. Marie	912	4
St. Martin	1198	5
St. Tammany	539	2
Tensas	391	2
Terrebonne	9?8	4
Union	1330	5
Vermillion	354	1
Washington	5?4	2
Ouest Baton Rouge	392	2
Ouest Feliciana	?01	3
Winn	852	3
Total	54,982	224

PAROISSE D'ORLEANS.

Districts.	Votes de 1860.	Nomb. de délégués.
1er Dist. représentatif	1131	5
2......do	18??	7
3......do	1069	4
4......do	925	4
5......do	936	4
6......do	6?7	3
7......do	6?3	3
8......do	537	2
9......do	525	2
10......do	9?7	4
11......do	657	3
Alger	3??	2
	10,856	46

L'Election des délégués dans la paroisse d'Orléans aura lieu le 21 septembre 1865.

Pour copie conforme, D. CRONAN Jr., Sec.
4 sept

LEON PIERRE,
37....Rue des Petites-Ecuries....37
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR,
A PARIS,
Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.
S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & CIE., 86 rue de Chartres.
15 juillet—3m

F. A. GONZALES—JUAN SABATES—JOSE SABATES
(Ci-devant de la Nouvelle Orléans)
Sabatés Frères & Co,
Marchands Commissionnaires,
ET
Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal,
Rue Oficios, No 18,
HAVANE, (Cuba.)
—3m

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison STEWART, HYDE & CO., pour le courtage de coton, les affaires de commission et d'expédition en général, au No 69 de la rue Gravier. Ils sollicitent respectueusement les consignations.

J. J. STEWART,
R. H. HYDE,
M. G. McCARTHY.

REFERENCES—MM. W. H. Letchford & Co, Nlle-Orléans; Smith, Lyon & Co, Mobile, Ala; Gunduria; Ward & Co, Selma, Ala; L. J. Allord, Canton, Miss; D. N. Stanton, Natchez, Miss; Durand & Hillard, New York, N. Y.; Jenkins Lane & Sons, Boston, Mass.
N. Orléans, 7 août 1865. 8aout—1m

SINGE PERDU.

PERDU dans la soirée du 3 de ce mois, un jeune SINGE, de petite taille et de couleur grise cendrée, ayant au cou un bandage de [illegible]. Il est très doux et familier. Il s'est échappé de la rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, et s'est réfugié dans l'hôtel St. Louis.
La personne qui le ramènera chez le soussigné recevra une récompense libérale. JEAN OURCADE, rue de Chartres 121.
5sept—3

CHIEN PERDU.

Perdu, du Pont du Bayou, le 29 du mois dernier, un chien d'arrêt, blanc, avec des taches brunes, répondant au nom de Carlo, ayant une queue très courte et un nez fendu. La personne qui le ramènera au propriétaire en face du Pont du Bayou, recevra une récompense libérale ou s'adressant au jardin de Bernard Maguire, près le Pont du Bayou.

JARDINIER.

Le soussigné a besoin d'un BON JARDINIER, qu'il payera $25 par mois. S'adresser à DENIS DAIGLE, Sur Baton Rouge.
5sept—6

INSTITUTION LACQUET.
Pensionnat, Demi-pensionnat et Externat
POUR JEUNES DEMOISELLES,
150 et 201 rue du Camp, entre les rues Julia et St-Joseph.

LA réouverture des classes dans cette Institution aura lieu le lundi 4 septembre. Comme par le passé, Mme Le Roy sera assistée par des professeurs distingués et de [illegible]. L'enseignement des pianos sera continué par Mme F. Lacquet avec l'aide de professeurs émérites.

Les parents et les tuteurs des nombreuses élèves de Mme Le Roy, tant de la ville que de la campagne, lui ayant manifesté le désir que la session d'hiver fût terminée au temps, comme avant la guerre, elle invite ses élèves, principalement celles qui ont l'intention de finir leurs études cette année, à être présentes à la rentrée des classes, et que celles-ci sont obligées de les continuer jusqu'en fer juillet.

Etant convaincue qu'un cours complet des études des langues modernes demande une connaissance du latin, et le but de l'institution étant de n'épargner aucune peine qui puisse aider au développement des intelligences qui lui sont confiées, la Directrice encouragera les familles se proposant de faire de cette langue une partie du cours établi dans l'institution. Cette nouvelle étude sera sous la direction d'un professeur spécial.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'Institut où des prospectus seront délivrés. 20 août 1m

Institut St Charles,
Rue Bourbon, en face du Théâtre de l'Opéra, entre les rues St Louis et Toulouse.

MME MACE annonce respectueusement que son Institut sera ouvert, pour la session de 1865—6, LUNDI, 4 septembre. Pour les conditions, s'adresser à l'Institut, de 10 à 3 heures. 30 août—6m

INSTITUT St-LOUIS,
POUR LES DEMOISELLES,
275, rue Dauphine.

LE cours de musique vocale dans cette Institution reprendra à partir de septembre, sous la direction de Mme C. Boudousquié—Mme E. Deron, en confiant à ce professeur si distingué cette branche de la musique, désire prouver aux familles qu'elle veut faire marcher de pair l'étude du chant avec celle du piano, toujours dirigée par Mme Lavillebeuvre, aidée de Mme Henri Deron.

Les classes de Dessin et de Peinture sont aussi l'objet de soins assidus et habiles qui devront corespondre chez les demoiselles le goût de cet art si charmant, et amener de réels résultats.

L'Institut St-Louis, comme on le voit, tient à rester à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise. Etudes complètes, éducation religieuse, morale et sociale en rapport avec les devoirs de l'Epouse et de la Mère.

Le local de l'Etablissement est trop connu, comme situation agréable et appropriation parfaite, pour que la Directrice ait besoin de rappeler aux parents que leurs enfants jouissent dans le jardin de l'exercice et de l'air nécessaires à leur santé.

N. B.—Les élèves en dehors de l'Institut sont admises aux leçons de chant et de dessin.
30 août—1m

Académie Jefferson,
Rue Bourbon, No 42—Nlle Orléans,
Sous la direction de G. J. LORD.

CET ancien établissement s'ouvrira de nouveau LUNDI, 4 septembre, date de la rentrée des élèves, qui devront s'être exercés.

L'Institution reçoit des internes, des demi internes et des externes de sept à huit ans et au dessus de cet âge.

Les familles qui désirent que leurs enfants entrent à l'Académie sont priées de s'y adresser de bonne heure. On peut avoir des prospectus à l'établissement.
31 août—10f

AVIS
RENTREE DES CLASSES
DU
Collége Jefferson.

A ST-JACQUES, [LE.] 60 MILLES AU-DESSUS DE LA N. O.
CET ancien et magnifique établissement, incorporé par un acte de la Législature, et approuvé, pour conférer les grades, a acquis, cette dernière année, de nouvelles garanties de succès et de durée sous la direction des Pères Maristes, qui forment une société spécialement vouée à l'éducation.

La rentrée des classes aura lieu le premier mardi d'octobre.

Conditions—Pension et enseignement, l'année scolaire: $250; blanchissage et raccommodage (facultatif) $30; droits d'entrée (la 1re année seulement) $10 payables d'avance, en deux termes égaux, sans déduction pour cas d'absence.

Pour plus amples renseignements voir le prospectus qu'on peut se procurer dans l'établissement, ou en ville, chez le révérend M. Rousselon, à l'archevêché, ou chez les PP. Maristes à l'église d'Alger.

Adresser les lettres aux soins du Révérend M. Rousselon. 4 sept 1m

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
299........Rue du Bayou........299

M. E. MARTIN se recommande aux parents par les nombreux élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans.

L'enseignement comprend l'anglais, le français, l'espagnol, le latin, les mathématiques, la tenue des livres et les arts d'agrément.

Un professeur d'hébreu est attaché à l'établissement. Pension et enseignement, par mois, de $?.? à $25 selon l'âge des élèves, et de $4 à $? pour les externes.

Ce bel établissement est situé hors de la ville, au delà après Claiborne, les chars de la ville y conduisent directement. 1?sept—3m

COLLEGE St-CHARLES.

L'ANNÉE scolaire au Collége St-Charles (Grand Coteau, Lne) commencera le 24 octobre pour se terminer selon l'usage vers le 20 août.

Le prix de la pension y compris le blanchissage, les fournitures de livres et les honoraires du médecin est de $2?? en or, ou l'équivalent en monnaie courante. Entrée: $10.

Les livres et les médecines sont en dehors du prix de la pension. Le musique, à la volonté des parents des enfants. Les articles de literie peuvent être fournis au Collége au prix de $10 par an.

F RENAUSSE, S. J.

Pour informations plus spéciales s'adresser à P. POURSAINE & Co., agents, No 16 rue Natchez
17 août—au 3? oct.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275.....RUE DAUPHINE.....275.

ON est, pour plus de renseignements, approuvé de prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31août—1m—d

BUREAU DU BOARD DES ASSUREURS

Nlle-Orléans, 26 août 1865.

LES Compagnies d'Assurance composant ce Bureau donnent avis que le COTON sur les CHEMINS DE FER, ne SERA PAS COUVERT par les assurances qu'elles auront émises, à moins que ce coton ne soit placé dans des CHARS fermés ou ne soit pleinement protégé par des PRELATS.

Par ordre du Bureau, JAMES H. WHEELER, Secrétaire.
26aout—1m

Wm R. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.

IL porte une attention particulière aux affaires qui concernent le département du trésor des Etats Unis. Bureau No 2, Batiment Story, coin Camp et Commune.
26 juillet—3m

Pendant mon absence momentanée de la Nouvelle Orléans, le juge WHITAKER, 13, Commercial Place, s'occupera de mes affaires.
26 août—1m Wm R. WHITAKER.

AVIS.

LA société HAYES, SANDERS & CO. a été dissoute, par limitation, en mars 1862—Le soussigné a repris le courtage de coton et les affaires de Commission à la Nouvelle-Orléans, il est associé à JOHN R. WILLIAMS, de la paroisse des Rapides, Lne, sous la raison WILLIAMS & SANDERS. Le bureau est pour le moment, au No 43 de la rue de l'Union.
29juil—3m S. W. SANDERS.

Avis d'encan.

LE soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a repris les affaires d'encan et de commission et qu'il a provisoirement établi son bureau rue du Camp, encoignure Commune.—Il se charge, comme par le passé, de toutes ventes de cargaisons, propriétés, marchandises, &c.

EUGENE TOURNE.
15aout—1m

James M. Brooks............Hugh MacDonal
BROOKS & MACDONALD,
COURTIERS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
190........Rue Gravier........190
Références—Mottes, Value & Co, Nlle-Orléans; J W Burbridge & Co., do; Chouteau, Harrison & Valle St. Louis; Benthold & Thomson, do.
Avances libérales d'argent sur consignations.
26aout—3m

T. J. & W. H. COOLEY,
AVOCATS,
Rue St.-Charles No 96 au Premier, chambre No 4.
10avril—6m

A VENDRE.

150 Arpents de PLANT DE CANNES et 2,000 barils de MAIS, sur l'habitation Bonne Espérance (Good Hope), Paroisse St. Charles, à vingt mille au-dessus de la ville, de ce côté-ci du fleuve. L'habitation est à vendre ou à louer pour l'année. S'adresser au directeur, sur les lieux, ou à PINCKARD & STEELE, Rue Gravier No 132.
15sept—1m

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN DES CHEVEUX,
DE HALL.

LA meilleure composition pour les cheveux. Elle débarrasse la tête des lasses [illegible], rend à la chevelure sa couleur naturelle, et la fait repousser quand elle est tombée. Elle prévient la chute des cheveux, quand on l'emploie bien, et rend aux cheveux gris leur couleur primitive.
11 sept—1m JAMES GONEGAL, Coin Magazine et Commune.

Cercles en fer "Arrow"

NOUVEAU MOYEN de faire adhérer des bandes en fer aux balles—PATENTE ROYALE—Patentes continentales et américaines.

Substitut pour la corde à coton.

Le coût en est moindre, il adhère plus vite et ne pourrit pas.

La grosseur relative est moindre que celle de la corde.

Les bandes sont faites de meilleur fer, sont coupées en longueurs de 10 pieds, sont pointues et mises en paquets de trente-cinq cercles. Etant assez longues pour les plus grosses balles, elles sont instantanément ajustées à toutes les balles en les coupant le surplus.

Il y a, en ce moment, des bandes de ce genre, sur un navire, dans le fleuve.

Pour plus de détails, quant aux prix, à l'approvisionnement, &c., s'adresser à

GIVEN, WATTS & CO.
Au No 163 de la rue Poydras—Nlle-Orléans, ou à H. T. HARTLETT, agent général, Boîte No 158, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
15aout—1m

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle-Orléans, a transporté ses bureaux au No 21 rue du CAMP, près de l'encoignure Commune.
Cette Compagnie se charge de tous les risques de FEU, de MER et de RIVIERE et fait un rebour de VINGT POUR CENT comptant sur chaque une de toutes primes.

—DIRECTEURS—
[illegible]
LOUIS BARNETT, secrétaire.
3 août—6m

SUCCESSION DE Mme ANTONIO FREITAS.

LES créanciers de cette succession et de la communauté qui a existé entre elle et Mme Freitas, sont priés de l'informer, leurs réclamations à Paul H. Lacombe, exécuteur de l'administrateur, dans les dix jours à compter de ce jour, à son bureau, Passage de la Bourse No 27, entre Bienville et Douane. 5sept—

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux splendides bateaux de cette ligne [illegible] les suivants:
WASHINGTON........
LAFAYETTE........
EUGENIE........
NAPOLEON III........
IMPERATRICE........
VILLE DE PARIS........

Départs de New York.
EUROPE........vendredi 15 septembre.
LAFAYETTE ou WASHINGTON, vendredi 13 octobre

Prix du passage en or,
Première classe, $135.—Seconde classe, $80.
Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest auront pouvoir tel de cocons de billets de chemin de fer, moyennant $3 pour les premières classes, et $2 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, 7, Broadway, New York;
A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel);
Au Havre—chez William Iselin & Cie.

MOBILE.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE.
Bateau à haute pression.

Pour Mobile, partant vendredi 8 Sept.
à l'arrivée du convoi de cinq heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain—Le beau bateau FRANCES neuf, en fer et à haute pression, commandant F. Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
I. C. HARRIS, No 135, rue Gravier.
On ne reçoit pas de fret après trois heures et demie P. M.

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commis Graham. Service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et s'arrêtant aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle Orléans, à 5 heures du soir, de Lakeport jusqu'à nouvel ordre. Aucun bateau de la ligne ne dépasse le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des aménagements. "Magnolia" se relie, à Mobile, à deux bateaux de 1re classe sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les débarcadères intermédiaires. On donne des connaissements pour tout le voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, agent, Front Levée No 7.
1? sout

OPELOUSAS & ATTAKAPAS

Jour de départ, MERCREDI, le six septembre, à cinq heures P. M.—Pour les OPELOUSAS, Washington, le Port Barry et tous les points intermédiaires sur le Bayou Courtableau et la Rivière Atchafalaya, le steamer MILTON RELF, capitaine Gustave Loustalot, M. L. Melançon, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, le six septembre à cinq heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, No 15 rue Tchoupitoulas.
5 sept

Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir—Pour les Opelousas, Washington, Port Barry et tous les ports intermédiaires, sur le Bayou Courtableau et la rivière Atchafalaya. Le beau bateau à vapeur PAULINE, capitaine Jacob Worley, commis Jos Colby, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. J. H. ARNOLD Agt pour les annonces.

Paquebot régulier—Trois fois par semaine—entre Brashear City, Pattersonville, Franklin, la Nlle Ibérie, St-Martinville et tous les débarcadères intermédiaires—Le beau bateau à vapeur RUBY, d'un faible tirant d'eau, capitaine A. Greenberg, partira de Brashear City tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à l'arrivée des convois de la Nouvelle-Orléans. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du bayou Teche.

BAYOU LAFOURCHE.

Départ tous les MARDIS à 5 heures P. M. et tous les SAMEDIS à 10 heures A. M.—Le bateau du Bayou Lafourche—dont fait la semaine pour Thibodauxville, Napoleonville, Plattenville, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche et le côte—L'élégant, le léger et le rapide steamer TRENT, W. W. Wood, capitaine, R. S. Strech, commis, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.—Le TRENT prend du fret pour tous les débarcadères de la côte. 2?sept

BAYOU SARAH

Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine.

Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur SARATOGA, neuf et au mieux, capitaine [illegible], partira de la Nouvelle Orléans régulièrement, tous les MARDIS, à cinq heures du soir, et tous les SAMEDIS à 8 heures du matin.
Il part du Bayou Sara pour s'en revenir, tous les LUNDIS et JEUDIS, à cinq heures du matin, et de Baton Rouge tous les LUNDIS et JEUDIS à huit heures du matin. Il descend le fleuve dans le jour.
A partir de samedi, 9 septembre 1865, le Saratoga fera les voyages pendant toute la saison.
Pour fret et passage s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, agents, rue Tchoupitoulas No 15, ou à WOODRUFF, BUTLER & Co, rue de la Nlle Levée Nos 17 et 19.
1 sept—1m

Départ, MERCREDI, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—POUR LE BAYOU SARA et les débarcadères intermédiaires—Le beau bateau à vapeur MORGAN, capitaine J. Hebb, commis J. G. Lémon, partira de la Nouvelle Orléans pour Bayou Sara tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Il part de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS à une heure de l'après midi, et tous les LUNDIS et JEUDIS à sept heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
Les expéditeurs sont responsables du paiement du fret. 1?aout—1m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA
Jours de départ—Tous les LUNDIS à cinq heures de l'après midi et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin—Pour le Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les points intermédiaires de la Côte.
Le superbe paquebot DINA SIMMES capitaine W. R. Greathouse, Alex Boyle et George Trenchard, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les Lundis, à 5 heures de l'après midi et tous les vendredis, à 10 heures du matin.—Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, No 15, rue Tchoupitoulas.
25 sout

VICKSBURG.

Bateau régulier du mardi, en remplacement du "Grey Eagle."
POUR VICKSBURG, Natchez, Yazoo City et tous les ports intermédiaires—Le beau paquebot FEYTONA, capitaine John S. Woolfolk, commis D. A. Williamson, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il ne reliera, à Vicksburg, à des paquebots de première classe pour Memphis et la rivière Yazoo. J. G. ARNOLD Agent des annonces. 1sout

BAS DU FLEUVE.

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE—Le MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf WENONA, capitaine G. H. Pitcher, M. Barrett, commis, partira pour le Quartier des Bouches tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Bouches, tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.
Fret—75 cents par baril liquide et sec. Les expéditeurs doivent invariablement payer le fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Douane, ou à L. TITUS & GWARTNEY, No 15, rue Tchoupitoulas, en premier.
5 sout

POUR NAUTLA ET VERA CRUZ—La schooner, fin voilier, ARCO IRIS, ayant tout son chargement à bord, partira positivement SAMEDI neuf ou LUNDI 11 septembre. Pour passage seulement, s'adresser à JOSEPH DEYNOODT, No 2 Carondelet. Les passagers sont priés de venir régler leur passage.
7 sept—6

Ligne Régulière.
POUR LA HAVANE—Départ sous peu—La goélette-clipper anglaise MORRIA, bien connue et de 1re classe, capitaine F. N. Fraser, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (bonne commodité), s'adresser au capitaine à bord, au fond du marché aux viandes, ou au No 2?3 de la rue Vieille Levée.
1sept—

Départ prochain—POUR PENSACOLE—La belle goélette STAR, fine voilière, capitaine Gregory, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, ainsi qu'il est dit ci dessus. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à J. M. ORIOL, rue Vieille Levée No 127.
1 sep

POUR MATAMOROS—La goélette-clipper LUZ, de 1re classe, capitaine José Lopez, partira sous peu. Pour fret ou passage—bonne commodité, s'adresser à E. FERNANDEZ & CO, rue Vieille Levée, No 128.
5sept—

POUR VERA-CRUZ—La goélette espagnole de 1re classe et fine voilière POUR SISTERS, Fr. Guilbaca, capitaine, ayant la majeure partie de son chargement engagé et de bonnes commodités pour passagers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. JOURLAND, No 2, rue Natchez, entre Magazine et Tchoupitoulas.
15aout—

POUR MATAMOROS—La goélette mexicaine fine voilière GAMILLA, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret et passage, s'adresser à J. M. ORIOL, 127 Vieille Levée.

ARTICLES DE MODES.
Arrivages réitérés de
MODES ET ARTICLES EN PAILLE.
En magasin, un GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX ET CAPOTES, genre nouveau.
RUBANS de tous genres et de toutes couleurs.
FLEURS américaines et françaises.
COURONNES pour enfants et mariées.
RUCHES, BLONDES, françaises et anglaises.
CREPES, FRANGES, garnitures en jais, paille et verre, pour chapeaux, capotes, robes, &c.
Vendus aux prix les plus réduits du marché.
Les ordres de la campagne seront promptement exécutés.
10 sept—1m W. DAUPHIN, 88, Bourbon.

Propriétés foncières et loyers en maisons.
JUSTE FONTAINE & A. CASTANEDO,
Courtiers et agents, Passage de la Bourse, 50
Entre Douane et Bienville—Office No 2 au premier.
S'occupent de l'achat et de la vente de propriétés foncières, de louage des maisons, de perception des loyers, du placement des fonds et d'hypothèques. Prix et placements de fonds de Les titres de vente ou garanti garantis. 1? août—1m

Restaurant Français,
79....RUE DE CHARTRES....79
Tenu par M. Philippe Peyget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis
CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, banquets, &c., &c. Le COMMANDEUR conservera ses anciens prix.

RESTAURANT ST. LOUIS,
Tenu par Henri Martin,
Rue Bienville, Nos 70 et 77, entre Royale et Bourbon
Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au repas des prix modérés.
M. Henri Martin ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra loger tous comme précédemment ainsi que leurs familles. 1er juillet

---

ARMAND URQUHART,
Facteur de coton et de sucre ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
33........Front Levée........33
Entre les rues Canal et Bienville.

H. MILTENBERGER,
FACTEUR DE COTON
ET
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Rue Carondelet No 19,
14 sept—1m Nouvelle Orléans

F. DELGADO & Co.,
FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Rue Natchez, No 27, entre les rues Camp et Magazine, NELLE ORLEANS, Lne.
Références: Cobb Martin & Co., New York; Martin & Co., Louisville, K; S. H. Kennedy & Co., Nouvelle-Orléans, Lne.; Sirva Raiola & Co., Mobile, Ala.; Josiah Morris, banquier, Montgomery, Ala.; Chas. Dufield & Co., Chicago, Ill. 22 juillet—3 m.

H. MARVIN,
PERCEPTEUR ET AGENT GENERAL,
Commercial Place, No 16,
SE charge de la perception de billets et de comptes, de la vente de propriétés foncières, de louage des maisons et de la perception des loyers.
Références—KEARNEY, BLOIS & CO., MERRILL & CO., W. H. HENNING & CO, et autres.
6aout—1m

STONE & MURPHY,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Et Marchands de
TOILE D'EMBALLAGE, CORDE ET FICELLE,
109.........Rue Poydras.........109
10sept—1m

GEORGE W. WEST
(DE WEST, RENSHAW & CAMMACK)
Facteur de coton et de sucre,
8sept—1m. Rue Perdido, No 33, Nlle Orléans.

PAYNE, HUNTINGTON & Co.,
FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Ont repris les affaires à leur ancien bureau, coin de l'Union No 31.
5sept—3m

E. WYCHE........J. B. RICHARDSON
WYCHE & RICHARDSON,
(Successeurs de John F. Wyche & Co.)
COURTIERS DE COTON
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
41........Rue de Flisien........41
7aout—1m

BATLIN & CO. Facteurs de coton
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Gravier, No 193,
5aout—3m Nouvelle Orléans

P. EDEY, Nlle Orléans. Wm H. PINCKARD Jr, Nlle Orléans.
EDEY & PINCHARD,
Facteurs de coton et marchands commissionnaires.
183........Rue de la Commune........183
NOUVELLE-ORLEANS.
Représentants.... S. M. Edey & Co, Galveston, Texas. Hoffman & Co New York.
Aug—1m

D. BOULIGNY,
[Autrefois BELL & BOULIGNY]
Facteur de sucre et de coton,
ET
Marchand Commissionnaire,
Au coin des rues Commune et Baronne,
5sept—3m Nouvelle Orléans

WARREN & CRAWFORD
[J. J. WARREN & T. W. CRAWFORD]
Successeurs de Warren, Gilmore & Co
Facteurs de coton et marchands commissionnaires,
1sept—1m. Rue Carondelet, No 35, Nlle Orléans.

PILCHER & BARROW,
(Successeurs de PILCHER & GOODRICH et M. PILCHER & Co.)
Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
No 36 Factors' Row, rue Perdido—Nouvelle Orléans. Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.
1sept—3m

BOWER, GARNER & HARRISON,
Facteurs de Coton et de Sucre
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 54, Nouvelle-Orléans.
Ils font des avances libérales sur les consignations.
1?sout—3m

W. D. TULLIS,
Successeur de TARLETON, WHITING & TULLIS,
FACTEUR DE COTON,
8sept—1m Rue Perdido, No 28

MARCY, MEIGS & MAURY,
Courtiers de navires et négociants commissionnaires,
172........GRAVIER........172
BUREAUX au 1er.

M. W. SCHWARTZ & FILS,
Pour les AVANCES sur le COTON
Consigné à MM. John M. Schroder & Co, A LIVERPOOL.
1?sout—3m Bureau, 190 RUE GRAVIER.

T. D. WILBANKS........H. O. SCHOMUR
J. D. WILBANKS & Co,
Marchands-commissionnaires, expéditeurs et Agents de bateaux à vapeur
No 3 Tchoupitoulas.
Soins prompts donnés aux affaires qui leur sont confiées et AVANCES D'ARGENT libérales faites sur consignations.
5sept—1m

Wm Mc Combs....John F. Irvine....Jno F. Dameron
McCOMBS, IRVINE & Co,
Marchands en gros et en détail de GROCERIES ET DE PRODUITS,
34 Gravier, entre Tchoupitoulas et Nlle-Levée.
5sept—1m

J. F. WILSON,
Imprimerie de la Presse Magique,
Transportée au
No 77 Magazine, près Poydras.
Impressions exécutées promptement et régulièrement.
5sept—1m

AB. GRISWOLD........Wm M. GOODRICH
A. B. GRISWOLD & CO,
Au coin des rues Canal et Royale, ancienne maison HYDE & GOODRICH, établie à la Nlle Orléans il y a près de 30 ans—Fabricants de bijoux et d'argenterie importateurs de montres, diamants, pierres précieuses, porcelaines, argenterie plaqués, coutellerie et objets de fantaisie.
Constamment en magasin le plus grand assortiment du Sud. 18 sept—3m

A. M. D'ERESA,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de produits de Cuba et marchand de sucre et de mélasse de la Louisiane.
No 10.... RUE St-LOUIS.... No 10.
Sucres et mélasses de la Louisiane et de Cuba, toujours en magasin, en lots à la convenance des acheteurs. 13sept—3m

MONROE & NOYES,
Marchands-commissionnaires et Encanteurs.

LES soussignés ont formé une société, sous la susdite raison, pour les affaires de commission et d'encan, au No 60 de la rue Carondelet, coin Union. Ils sollicitent les consignations de propriété et de marchandises pour l'encan ou la vente à l'amiable.
JOHN T. MONROE, C. J. NOYES.
Nlle-Orléans, 12 juillet 1865. 1?juil—3m

M. J. Wilson........John H. White
M. J. WILSON & CO
AGENS GENERAUX DE BATEAUX A VAPEUR
—Négociants Commissionnaires et Expéditeurs—
Bureau, au rez-de-chaussée de l'hôtel de MM. Mix, Thompson & Powers.
56........RUE DU CANAL........56
Ils se chargent aussi de consignations de produits, coton, &c. 1?sout—1m

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,
46......Passage de la Bourse......46
2? juin—

PAUL E. ZARRSCHE,
Notaire public,
AVOCAT,
47, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane.
16 août—1m

GUSTAVE A. BREAUX,
AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession, et se trouve au bureau de ROBERT MOTT, No 30 rue du Camp.
31 août—3m

Kennard & Luzenberg,
(JOHN H. KENNARD........C. H. LUZENBERG)
AVOCATS,
Rue du Camp, No 30,
6sept—3m Nlle-Orléans.

P. A. ROY,
AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession.
RESIDENCE: Paroisse de la Pointe Coupée.
20 juin—3m

PHOTOGRAPHIES.
61..............Rue du Camp..............61
Avis—Photographie.

LE soussigné annonce à ses anciens clients et au public qu'à son retour du Nord avec tous les perfectionnements introduits récemment dans l'art de la Photographie. Ainsi seul, il s'occupera de tout le département, des portraits d'enfants et des grandes peintures, avec son appareil perfectionné. Il fera des portraits des ombres à la grandeur naturelle [illegible]. Peintures à l'huile, à l'eau et à l'encre de Chine, dans le meilleur style et dans le plus bref délai.
1?sout—1m S. ANDERSON.

REDUCTION DE PRIX.

LA propriété de la célèbre GALERIE DE PHOTOGRAPHIES du coin des rues Canal et Camp, annonce à ses amis et au public qu'il fera désormais des portraits de toute grandeur. [illegible]
S. MOSES.

CARTES PHOTOGRAPHIQUES
A $3 la douzaine.
Somme modique et à la portée de tout le monde, pour des portraits qui surpassent en finesse et en durabilité tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour à la Nlle Orléans.

A. CONSTANT & L. MOSES,
21..............RUE HOPITAL..............21
Un voyage au Nouveau, que vient de faire notre chef Moses, donne à notre maison de faire à sa clientèle [illegible].
Spécialités—Ambrotypes, Groupes de familles, Ferrotypes [illegible].
Grâce au [illegible] nous pouvons reproduire les portraits les plus sombres.
16 sout—1m

GALERIE NATIONALE DES ARTS
No 98
E. A. PIVERT,
(Successeur de E. JACOBS, rue du Camp No 95.)
Gardes de [illegible]
Toutes pleasures les dimanches.
Juillet—6m

VENTES A L'ENCAN·

Boîte d'étrève.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, au coin des rues Magazine et Gravier.
IL sera vendu, aujourd'hui à onze heures du matin, à son magasin d'encan—
100 caisses boîte d'étrève,
pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant, en billets du Trésor. 7sep

Savon, Jambons et Tabac.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, au coin des rues Magazine et Gravier.
IL sera vendu, aujourd'hui à onze heures du matin, à son magasin d'encan—
20 caisses 100 douz. savon toilette Windsor, 20 dito dito savon Honneurs, 20 dito savon Palm, 20 dito savon Hunt & Co; 15 tierçons jambons, 50 caisses tabac et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.
Conditions comptant, en billets du Trésor. 7sep

Meubles...... Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY.
IL sera vendu à l'encan, jeudi 7 septembre, à onze heures, dans leur salle d'encan, au Magasin Hall—Un assortiment de meubles tels que: bois de lit, bureaux, dressoirs, lavabos, tables, chaises, tables, buffets, couchettes, sommiers, &c.
Conditions—comptant. 7sep

Limons, Harengs et Morue.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu jeudi, sept septembre 1865, à onze heures du matin, au magasin de MM. Ory & Symes, rue de la Nouvelle-Levée, Nos 63, 65 et 67—
100 caisses limons, en débarquement
300 caisses harengs écaillés
30 quarts et demi calons morue
17 demi tambours morue
Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
7sept

Vente de Beurre, par ordre des Gardiens du Port.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.
VENDREDI, 8 septembre 1865, il sera vendu, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port de la Nouvelle Orléans, pour le compte de qui il appartiendra, à 11 heures du matin, au magasin de [illegible] de la rue des Magasins—
F. A & Co—35 frères de beurre avarié sur le [illegible] Hagar pendant le voyage de ce dernier port.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7sept

Vente renvoyée jusqu'à nouvel ordre, pour cause de mauvais temps.

LA vente de la vacherie qui devait avoir lieu lundi, 4 courant, est renvoyée jusqu'au premier beau temps—Un nouvel avis paraîtra à l'Abeille.
Les acheteurs à la vente de lundi courant sont requis de prendre immédiatement possession des animaux qu'ils ont achetés, en se conformant aux conditions de la dite vente.
Les acheteurs auront le privilège de retirer leurs achats aux mêmes conditions de manière à ce que le montant nécessaire au complément du crédit.
7sept—17

Vente péremptoire.
GOELETTE DART.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Rue Bienville et Passage de la Bourse
Il sera vendu, sans aucune réserve, pour clore les intérêts communs, le SAMEDI, 9 septembre 1865, à 11 heures de l'après midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue du Bayou—
La goélette ou galiote DART, du port de 31 tonneaux, avec ses agrès, apparaux, &c., telle qu'elle se trouve actuellement amarrée en face de la rue Dumaine.
Conditions—Comptant. 7sept

Terrains rue Prieur
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau Rue Bienville et Passage de la Bourse.
IL sera vendu, samedi 9 septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—
Deux lots de terre contigus, désignés par les Nos 11 et 12—mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Prieur sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre les rues de Bienville et Conti.
Conditions—moitié comptant et la balance à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque, portant intérêt [illegible], payable en billets du Trésor des Etats-Unis. 6sept

Vente d'un grand terrain amélioré, d'un excellent revenu, à trois îlets du marché St-Bernard.
PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau—Bienville et Passage de la Bourse.
IL sera vendu, SAMEDI, neuf septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Une portion de terre formant les deux tiers de l'îlet compris par les rues Prieur, Johnson, Oreilly et Aubry, ayant 300 pieds de face à la rue Prieur, 300 pieds à la rue Aubry et Oreilly [illegible] avec toutes les bâtisses et améliorations consistant en—
Une grande maison [illegible].
[illegible]
Conditions—Moitié comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement.
P. S. Les acquéreurs [illegible].
6sept

Meubles..... Meubles.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Salle d'encan, No 94 rue de Chartres.
VENDREDI, huit de courant, à 10 heures du matin, à sa salle d'encan, No 94 rue de Chartres, il sera vendu—
Un lot de MEUBLES, tels qu'armoires, bureaux, tables, dressoirs, chaises, tapis, lits, &c., et un lot de vaisselle, verrerie et ustensiles de ménage. 7sept

Blanchard & Girard vs Joseph Joveaud, un absent.—No 25,613.
Marchandises sèches, cotonnades, indiennes, cotons, &c.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Salle d'encan, No 94 rue de Chartres.
MARDI 12 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, No 94 rue de Chartres, pour Conti, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 30 août 1865—
Un assortiment de MARCHANDISES SECHES, telles que coton écru et blanc, indiennes, mouchoirs, cotonnades, gingas et autres articles, et divers autres articles.
Conditions—comptant, en billets du Trésor.
2sep—5 7 11 12

Actions de banques et de la compagnie des chemins de fer de la ville—Succession du Dr. Joseph Reboul.—No 26,586.
PAR G. De FERIET, encanteur.
JEUDI, 14 septembre 1865, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 30 août 1865—
[illegible]
10 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane, certificat No 675, de $100 chacune, payées en plein.
10 actions de la banque du Canal de la Nouvelle Orléans, certificat No 3700, de $100 chacune, payées en plein.
30 actions de la banque de la Nouvelle Orléans, certificat No 2860, de $100 chacune, payées en plein.
10 actions de la banque des Marchands, certificat No 71, de $100 chacune, payées en plein.
Conditions—comptant, en monnaie courante des Etats Unis. 1er sept—7, 11, 14

Assurance contre les risques de mer, de rivières et d'incendie.
COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME DE N. YORK.
Capital........$2,000,000
Actif 1er janvier 1865........$3,765,8?? 42
Passif........77,97? 38.
Le soussigné, agent de cette compagnie bien connue et digne de confiance, est maintenant prêt à assurer contre les pertes ou les avaries sur mer, sur les rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par l'incendie aux plus bas taux des primes. Toutes les pertes sont fixées et payées au comptant, à cette agence.
GEO. A. FOSDICK,
5 sept—1 m. Au coin des rues Camp et Gravier

Département des Travaux Hydrauliques.
Banque de Commerce de la Nouvelle-Orléans.
Nlle Orléans, 3 août 1865.
EN vertu de la 15me section de la charte de cette institution, qui autorise le bureau des Directeurs, UNE ASSEMBLEE GENERALE des actionnaires est convoquée au bureau de cette compagnie, rue Dryades, entre les rues Canal et Commune, LUNDI, 11 septembre, à 11 heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires de la dite compagnie.
S. H. PERCY.

Machine à toile d'emballage.
LE soussigné annonce à ses anciennes pratiques et au public qu'il est prêt à mettre la TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE et la CORDE en rouleaux, au No 131 de la rue NOUVELLE LEVEE, entre les rues Julia et St Joseph, et au No 68 de la RUE DU COMMERCE, à peu de distance de l'ancien local.
Il fait transporter la toile à l'entrepôt gratis et il n'y a pas d'empêchement.
JAMES HARVEY.

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.
E. F. DUNN & Co,
MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS,
Rue de la Commune, No 24.
Un grand assortiment général de chapeaux de feutre et de laine,
Pour hommes, jeunes garçons et enfants,
Constamment en magasin et à vendre à bas prix.
Ils font des chapeaux sur commande.
Les commandes sont promptement remplies.
6sept—3m

VINS, LIQUEURS, etc.
10 pipes genièvre de Hollande, marque Schiedam; 20 caisses absinthe Lecoultre;
3 demi pipes Cognac Hennessy;
3 do Otard, Dupuy & Co
20 barils vins blancs.
100 caisses vin Léoville, Wm Marton.
20 do do supérieur Château Lafitte.
A vendre par COUTURIE FRERES, 80, Vieille Levée.

PRODUITS DE LA HAVANE.
500 caisses sucre blanc, 100 do do bruns, 100 sacs café.
A vendre par COUTURIE FRERES, 187, Vieille Levée.

LES NEGOCIANTS QUI DESIRENT ETENDRE LEURS AFFAIRES, soit dans les Etats qui bordent l'Océan Atlantique, soit dans les colonies qui forment le Mississipi, la rivière Alabama et la Rivière Rouge, feront bien d'annoncer leurs annonces dans les journaux suivants:
Le COURRIER de Natchez
Le HERALD de Vicksburg
Le DAILY NEWS de Mobile
Le MAIL de Montgomery
Le TIMES de Selma
Le NEWS de [illegible]. Ce dernier journal est chargé de l'impression des documents émanés de la Convention, et a une plus grande circulation dans l'Etat du Mississipi.
Le NEWS de Shreveport
Le SENTINEL de Shreveport
Tous les journaux ont une grande circulation et sont [illegible].
Bureau de l'AGENT: Commercial Place No [illegible], au premier—bureau du fond, où l'on trouvera constamment des exemplaires de ces journaux. 1sept—1m

---

VENTES A L'ENCAN

Marchandises sèches, linge fait et chaussures.
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, encanteur.
JEUDI, 7 courant, il sera vendu, à dix heures du matin, à leur salle d'encan, Nos 63 et 67 rue de la Vieille Levée—
Un assortiment de marchandises sèches, linge fait et chaussures.
—Aussi—
Une facture linge fait pour habitation.
200 douzaines chapeaux, formes diverses.
Conditions—à la vente. 6 sept.

Vitres—Vitres
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, encanteur.
VENDREDI, huit courant, il sera vendu à midi, à leurs salles d'encan, Nos 65 et 67 rue de la Vieille Levée—
??6 caisses vitres, grandeurs assorties, de 8 × 6, 12 sur 18.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 5 sept

300 caisses liqueurs.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.
VENDREDI, 8 courant, il sera vendu à midi, à leurs salles d'encan, Nos 65 et 67, rue de la Vieille Levée—
300 caisses BAY OIL, ex-steamer de New York.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 6sept

Selles, matelas, couvertures, toiles, mousselines de laine, barèges, &c.
PAR VINCENT & Co,
WM F. VINCENT, encanteur.
JEUDI, 7 du courant, à 10 heures, il sera vendu, dans leur salle, Poydras, au No 16 de la rue de Chartres—
10 balles couvertures françaises grises, laineuses.
8 caisses do [illegible], 10?4, 11?4, 12?4 couvertures burdées en rubans.
75 pièces toile d'Ecosse. Egalement—
Mousseline de laine assortie, barèges, tulles, alpacas, cotons et indiennes, toiles épais, cuirs de fantaisie, mousseline brodée à rideaux, bonneterie, mouchoirs toiles, mousselines brodées, cotons blancs, indiennes, mousseline de laine en nuances, popelines à carreaux, Gantes, paraguas, chemises de mousseline anglaise, et linon Blanco, twest et jeans de Kentucky, cordes de crevices de fantaisie, cotons blancs et coton écru, &c.
4sept

Succession de Thos. J. Shanks.—No 25,558.
Tout le contenu du café CRESCENT, au No 73 de la rue du Camp—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur,
IL sera vendu, samedi, 9 septembre, à 10 heures, au café No 73 de la rue du Camp près le Commercial Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Jas W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 30 août 1865, No 25,558 du docket de ladite cour—
Tout le contenu dudit café, comprenant stock, comptoirs, glaces françaises, installations de gaz, tables, chaises, gravures, cuivres, &c.
Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 31 août

Foin.—Foin.
196 balles foin à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, à 10 heures et demie, au débarcadère du bateau à vapeur Louisiane—
196 balles foin.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 7 sept

Vente par Hoffman & Marks.

Vente, sans réserve, d'un bel assortiment de BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS,
Venant d'être débarqués des steamers Aries et Concordia, arrivés de Boston.
PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres No 36.
JEUDI, 7 septembre 1865, à 10 heures du matin, il sera vendu, SANS AUCUNE RESERVE—
300 caisses de bottes et de souliers,
Bottes en veau françaises,
Bottes de cavalerie,
Guêtres Congress, etc.,
Souliers en veau de [illegible],
Souliers à boucles pour hommes,
Brodequins pour hommes,
Balmorals pour hommes et pour jeunes garçons,
Brodequins pour cordonniers et femmes, &c. 7sep

Malets, fer battu, fer fondu, bennes, cuivre, pierres plates à paver, et une maison basse en bois qui devra être enlevée—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur,
Bureau, rue du Camp, No 87.
IL sera vendu, mercredi, 13 septembre 1865, à dix heures, à Gretna, au magasin à côté de M. Gustave Leroy, sur le lot de débarcadère du ferry—
25 mulets No 1 de choix,
2 wagons,
2 charrettes,
20 tonneaux fer fondu,
1,000 lignes fer battu plat et rond,
2,000 lb. bennes de 2 à 3 pieds de long,
?0 do cuivre,
?0 do cuivre jaune,
100 verges pierres plates,
Une maison basse en bois 40 × 60—laquelle devra être enlevée.
On peut voir le stock jusqu'au jour de la vente.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 septembre

Succession de Thos. J. Shanks—No 25,558.
Whisky, eau-de-vie, vins, liqueurs, cigares, groceries, installations et meubles de bureau, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, lundi, 11 septembre, à 10 heures, aux magasins Nos 112 et 116 de la rue Poydras, près Tchoupitoulas, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jas W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 30 août 1865, No 25,558 du docket de la dite Cour—
Tout le fonds des dits magasins, comprenant: whisky Bourbon, Rye, d'Ecosse et d'Irlande, eaux de vie françaises, champagne [illegible], Sherry, Madère et vin rouge, cidres, cordiaux, absinthe, vermouth, cordiaux, &c. [illegible], et meubles de bureau.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 31 août

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.
IL sera vendu, Samedi, 9 septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—
Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, Gravier, Baronne et Dryades. Les dits terrains sont désignés par les Nos 33 et 34, de l'îlet No [illegible] sur un plan particulier déposé à l'étude de Phi'ippe Lacoste, ci-devant notaire public de cette ville, [illegible].
Les bâtisses comprennent une maison basse en bois ayant deux chambres, cuisine, parloir, [illegible].
Le plan est exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant en billets du Trésor.
L'acte de vente par devant M. P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5sep—6,7,8

GRANDE VENTE
DE CHEVAUX ET DE MULETS

VENDREDI et SAMEDI, 8 et 9 courant, il sera vendu, par ordre du capitaine C. S. Chittenden, assistant du quartier maître en chef de cavalerie, à 10 heures du matin, aux écuries de cavalerie, au coin des rues Front et Poydras—

276 Chevaux,

300 Mulets.

La vente commencera vendredi, 8 septembre, à 10 heures précises du matin. Les planteurs et autres trouveront leur intérêt à y assister.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 5sept.

Succession de George Gelvanz.
Ustensiles de boulangerie.
PAR O. VALETON, encanteur,
Bureau, No 87 rue Gravier.
IL sera vendu à l'encan, samedi, neuf septembre 1865, à onze heures A. M. rue Annunciation Nos 54 et 56, en vertu d'un ordre de l'Honorable juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 30 août 1865—
Une machine à biscuits et son contenant, moules, rouleaux etc, boîtes, paniers, charrettes, wagons, papier, [illegible].
Aussi—Le privilège du bail de la dite boulangerie avec les particularités seront annoncées au moment de la vente.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des E. U. 30 août—30,6 & 9sept

Charbon. Charbon. Charbon

Le moment étant venu pour les familles d'acheter leur charbon pour l'hiver, je suis prêt à livrer, en quantités de dix barils et davantage, du CHARBON Pittsburg propre, au plus bas prix du marché. Je garantis que la mesure sera exacte et que le charbon sera placé avec soin à l'endroit voulu.
Les ordres des familles sont respectueusement sollicités. C. A. MILTENBERGER, Rue du Camp No 57
1?sept—1m

CHARBON DE PITTSBURG
ET
BRIQUES A FEU DE LIVERPOOL,
A vendre par N. V. BERNARD, No 23, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville
1er sept—1m

Le Dr. T. ANTOINE, médecin français,

FAIT connaître respectueusement au public qu'il a produit en cette ville, par une doctrine spéciale, fondée sur le principe de la connaissance certaine des choses efficaces de toutes les maladies, qu'une expérience et une pratique de plus de [illegible] années, lui a fait reconnaître [illegible].
[illegible]
Consultations tous les jours, dimanches exceptés, de huit heures du matin à six heures du soir, No ?? rue Bourbon, entre Douane et Bienville.
5sept—4fp at le di m.sa 15 oct.

VENTES JUDICIAIRES

Edwin S. Oliver vs. la dame Georgiana V. Smith, veuve et associée en communauté de William Gray Mallon, et tutrice, &c.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 25,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (ci devant White) et Melpomène Franklin (ci devant Benton) et Thalie, désigné par le No Cinq, d'après un plan du dit terrain et d'autres terrains, annexé à un acte déposé en l'étude de H. B. Cenas, ci devant notaire public en cette ville, en date du 22 mars 1841. Le dit terrain ayant, mesure américaine, trente deux pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène, [illegible] pieds sept pouces et trois lignes derrière, [illegible] et de quatre vingt deux pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne limitrophe [illegible] dit terrain, formant l'angle des rues Franklin et Melpomène.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o—Un autre terrain situé dans l'îlet susdit, désigné par le No Neuf, suivant plan dressé par A. B. Phelps, arpenteur et ingénieur, le 3 de février 1850 et déposé en l'étude de James Henry, ci-devant notaire public en cette ville,—Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt six pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Franklin, quatre vingt six huit pieds dix pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté de la rue Thalie [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

La propriété ci-dessus présentement décrite a été acquise par Isaac Collins le 23 de mars 1841, de B. F. French, suivant acte au rapport de H. B. Cenas, ci devant notaire public en cette ville; et l'autre propriété a été acquise par le dit Collins, de A. L. Dubiuns, le 11 de mai 1851 suivant acte au rapport de James Henry, ci devant notaire public en cette ville.

Et le défendeur en sa qualité de légataire universel de dit Collins, a été mis en possession de ses biens, suivant décret de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans rendu le 27 de novembre 1858, comme constaté au bureau des Aliénations en cette ville, au livre No 79 Fo. 104.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
7sept—7,14,21,28—oct 9.

La succession de F. Jarreaux vs la veuve J. E. de Mahy—Desmoulin (Jacqueline Marie Antoinette Amable Louise Ursule Bertrand, veuve de Joseph René de Mahy Desmoulin)

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 18,3?4—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un emplacement situé au faubourg Cannet, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de Craps, d'Amour, Cannet et Louisa, mesurant soixante pieds de face à la rue Louisa, deux cent dix pieds à la rue Cannet, dans une quarante pieds de profondeur et face à la rue de Craps.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse en bois, dépendances et appartenances, jardin spacieux &c., tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans aucune exception ni réserve.

Lequel emplacement se compose de la dite acquisition par la défenderesse des héritiers de feu Joseph René de Mahy Desmoulin suivant acte en date du 17 d'octobre 1850 au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, et [illegible] de l'estimation [illegible] au nom de feu J. R. de Mahy Desmoulin, suivant décret de la Deuxième Cour du District en date du 6 août 1838.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
22 août—sep—1, 11, 21, 30

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Paul Debiliaux—No 25,637.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que F. Debiliaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Paul Debiliaux, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député-Greffier.
7sept—12, 16

Bladon Springs, Ala.
1er juillet 1865.

LES propriétaires de cet ancien établissement favori, donnent avis qu'il est réouvert et prêt à recevoir le public. La table sera toujours pourvue de tout ce que le marché peut offrir de mieux. Le prix est modéré. Un beau bateau à vapeur part de Mobile, pour les sources, tous les samedis soir.
Mobile—1er oct. JAMES CONNOR & Co

A VENDRE PAR
B. F. SIMMES & Co.
Courtiers de marchandises et de produits,
BANK PLACE, No 24.
ENTREES à sacs, corde et toile d'emballage du Kentucky.
SEL—Gros sel et sel fin de Liverpool.
CAFE—Café Rio, Havane, Java et Ceylan. 5sept—1m

BROUSSARD & FOSTER,
Agents de propriétés foncières,
60......Rue Commune......60
OFFRENT à vendre ou à louer des HABITATIONS à sucre et à coton, dans les paroisses de Iberville, St-Martin, Vermillion et Lafayette.
Terres de prairies et cyprières. 23 août—1m

TROIS CENTS BALOTS TOILE D'EMBALLAGE,
250 rouleaux toile d'emballage du Kentucky,
200 do do de Kentucky, supérieure,
150 demi pièces de do
150 balles FICELLE,
50 rouleaux CORDE.
En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par WRIGHT & MAURY, 11sept—3m 160, Gravier.

Avis au public et aux contribuables

LE soussigné employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'Assesseurs, prévient les contribuables qu'il se charge de l'examen des taxes d'Etat et de ville, ainsi que de l'obtention des Notes [illegible]. Il se charge également de faire rectifier les assessments et de faire remettre à qui de droit le montant de taxes indûment payées par erreur. S'adresser au bureau de l'Assesseur de l'Etat, No 37 rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, de 10 heures à midi.
1?sept—

Entrepot de Tapis,
No. 19..... Rue de Chartres..... No. 19
NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, veloutes, tapisseries,
WILTON, à plis et Ingrain
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de pianos, [illegible], tapis de escalier, abat-jour, corniches et tout ce qui concerne à des prix plus modérés pour le comptant.
A. BROUSSEAU & CIE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Exécutif,
Nouvelle Orléans, 17 août 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par B. Turpin pour la consolidation de ces bons émis comme [illegible] pour la paroisse d'Orléans, savoir:

1o—Un bon en date du 29 avril 1852, pour $15,000, signé par B. Turpin, comme principal, et Francisco Tr. A. C. Trémoulet et J. M. Lapeyre, comme cautions.

2o—Un bon en date du 9 septembre 1856, pour la même somme que ci-dessus, signé par B. Turpin, comme principal, et J. M. Lapeyre, A. C. Trémoulet, et E. Fostel et Oscar Gaillard, comme cautions.

3o—Un bon en date du 9 novembre 1860, pour la même somme, signé par les mêmes personnes.

4o—Un bon en date du 22 janvier 1861, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

5o—Un bon en date du 21 avril 1864, pour la même somme et signé par B. Turpin comme principal, et J. M. Lapeyre et Jules Lagarde comme cautions—Les dits bons ayant été donnés pour la fidèle accomplissement des devoirs comme encanteur.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans ces bons mentionnés ci-dessus de faire connaître, sur écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce dix septième jour d'août A. D. 1865, à la Nlle Orléans.

J. MADISON WELLS.

Par le gouverneur
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 18aout—3m

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Nouvelle-Orléans, 4 août 1865.

Attendu que Gabriel Leaumont, encanteur dans pour la Paroisse d'Orléans, s'est démis aujourd'hui à août, afin de faire canceller les cautionnements qui ont, savoir:

1—Un cautionnement, en date du 2 décembre 1854 pour la somme de $10,000, signé par G. Leaumont comme principal et par John Pemberton comme caution.

2—Un cautionnement, en date du 24 janvier 1856, de même somme et signé par les mêmes personnes.

3—Un cautionnement, en date du 13 février 1857, de même somme et signé par les mêmes personnes.

4—Un cautionnement, en date du 15 avril 1858, de même somme et signé par les mêmes personnes.

5—Un cautionnement, en date du 9 mai 1860, de même somme et signé par les mêmes personnes.

6—Un cautionnement, en date du 20 juin 1861, de même somme et signé par les mêmes personnes.

7—Un cautionnement, en date du 4 janvier 1862, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

8—Un cautionnement en date du 14 janvier 1863 de la même somme et signé par G. Leaumont comme principal et Henry Leaumont comme caution.

9—Un cautionnement en date du 30 mai 1864 de la même somme et signé par les mêmes personnes—Ces différents cautionnements ayant été fournis par le dit G. Leaumont, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme encanteur, avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans les 90 jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient point cancellés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce 4 août 1865 A. D. et la 90me de l'indépendance des Etats Unis.

Signé, J. MADISON WELLS.

Par le Gouverneur
S. WROTNOWSKI. 5aout—30f

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Nlle-Orléans, 4 août 1865.

Attendu que JULES LEAUMONT, ci-devant encanteur dans et pour la Paroisse d'Orléans, s'est adressé aujourd'hui à moi afin de faire canceller le cautionnement suivant:—

Un cautionnement en date du 1er juin 1860 pour la somme de $10,000 signé par Jules Leaumont comme principal et Henry Leaumont comme caution.

Ce cautionnement ayant été fourni par le dit Jules Leaumont pour la fidèle exécution de ses devoirs comme encanteur, avis est en conséquence donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront la dernière publication de cette proclamation, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait point cancellé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, ce 4 août 1865 A. D. et la 90me de l'indépendance des Etats Unis.

Signé, J. MADISON WELLS.
Par le Gouverneur
S. WROTNOWSKI. 5aout—30f

L. E. MARCHAND EPHIMAUR,
201 ....RUE DE CHARTRES........ 201
Entre Dumaine et St Philippe.